



Douarnenez, Terre citoyenne
7 rue Voltaire
29100 Douarnenez
dzterrecitoyenne@gmail.com
douarnenez-terrecitoyenne.bzh
06 74 16 99 96

À Douarnenez, le 5 mars 2020

Mesdames, messieurs,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre sollicitation et vos questionnements légitimes. Comme vous, nous pensons que la prise en compte de la langue et de la culture bretonnes dans le débat public est essentielle. Elles sont des vecteurs de compréhension de notre territoire et une richesse culturelle pour toutes et tous. La situation est comme vous le dites urgente, et nous ne pouvons attendre plus longtemps pour mettre en place des politiques ambitieuses pour le breton à Douarnenez.

Il est pour nous assez évident que des trois listes en lice à Douarnenez, c'est bien *Douarnenez, Terre citoyenne* qui porte seule le combat pour la valorisation de la langue bretonne, l'envie de la faire vivre vraiment, loin de la carte postale du "tellement typique". Très tôt nous avons pris l'engagement d'avoir un élu référent à la municipalité, de soutenir l'ouverture d'une nouvelle filière bilingue et de poursuivre le développement des actions de la charte *Ya d'ar brezhoneg*, qui a été délaissée depuis 12 ans. Ce sont nos trois engagements principaux. Des trois listes, nous sommes la seule qui a intégré dans sa communication et son programme la langue bretonne, quand les autres l'ont totalement occultée ou bien pingrement évoquée par une petite phrase "kamm". Des trois listes nous sommes la seule qui permettra d'avoir des élus brittophones dans le conseil municipal, ce qui permettra une meilleure compréhension des enjeux autour de la langue bretonne. Pour nous, le

breton n'est pas un simple argument de campagne pour convaincre des électeurs, constituer une carte postale, enrichir un musée, mais bien un élément essentiel de notre quotidien.

Concernant nos réponses au questionnaire que vous nous avez envoyé : nous avons répondu très majoritairement oui aux questions concernant la commune de Douarnenez. Quand nous n'avons pas apporté de réponse c'est tout simplement parce qu'il nous paraît difficile de nous engager sans être sûr d'être en capacité de faire les choses. Par exemple pour la création d'un centre-aéré en langue bretonne, il n'y a que peu d'expériences en Bretagne (selon nous seulement à Guingamp). Il faudra avant toute chose sonder et quantifier la demande des familles de Douarnenez (et des communes alentour) et l'exposer chiffrée aux institutionnels.

Concernant la communauté de communes nous avons préféré rester prudents et ne pas apporter de réponses puisque nous ne savons pas quelle sera la majorité et ce que souhaitent les autres élu·e·s sur cette question. Mais inévitablement la question sera abordée, nous engagerons le dialogue avec l'ensemble de ce groupe. Nous souhaitons la mise en place d'une politique linguistique pour le breton à l'échelle du territoire de Douarnenez Communauté. La langue bretonne appartient à tou·t·e·s les habitant·e·s de la Bretagne, cette richesse doit être préservée et valorisée à toutes les échelles.

Vous pouvez être sûr de trouver en nous des interlocuteurs et des interlocutrices sincères et au fait des enjeux concernant le breton et nos cultures si nous sommes élu·e·s.

A wir galon, bien cordialement,

Hugues Tupin,

Pour *Douarnenez, Terre citoyenne*

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

Ces propositions s'articulent autour de cinq grands axes, fondements essentiels d'une réelle politique linguistique en faveur de la langue bretonne :

- ◆ **l'organisation municipale** : une vraie politique linguistique ne peut exister que par la prise d'engagements concrets (p. ex. la charte « Ya d'ar brezhoneg ») et la mise en place des responsabilités et des structures municipales afférentes,
- ◆ **l'enseignement** : l'enseignement bilingue, à parité ou immersif, fait preuve d'un réel dynamisme soutenu par une forte demande de la part des familles ; il est aujourd'hui, avec l'enseignement aux adultes également en progression, un des principaux acteurs de la transmission de la langue,
- ◆ **la petite enfance et le périscolaire** : afin d'assurer à la langue bretonne la place qui lui revient dans la société, celle-ci ne doit pas être confinée à la seule sphère scolaire ; il est essentiel de proposer une offre d'activités et de loisirs en breton équivalente à celle existant en français,
- ◆ **la communication et la signalétique** : au-delà de sa transmission, la langue bretonne doit également être présente dans la société et être visible dans la vie publique, et les institutions communales ont un rôle primordial pour assurer sa présence dans la sphère publique, à parité avec le français,
- ◆ **le patrimoine culturel immatériel** : reconnu et protégé par L'UNESCO (Convention de 2003) et l'UE, le patrimoine immatériel est l'expression directe et fondamentale de l'identité culturelle, linguistique et historique d'une population ; il participe, au même titre que la biodiversité pour l'environnement, à la diversité culturelle de l'humanité et doit à ce titre être protégé et pouvoir être transmis aux futures générations, notamment la toponymie et les diverses formes d'expressions artistiques.

Au niveau communal

Si vous êtes élus, êtes-vous prêts à vous engager sur les points suivants lors de votre mandature :

| | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Organisation municipale | | |
| 1. Nommer un référent "langue et culture bretonne" (adjoint ou conseiller municipal délégué en charge de la politique linguistique). | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Nommer un agent communal comme référent à la mise en œuvre de la politique linguistique sur le territoire, avec de réelles compétences transverses. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Mettre en place une commission extra-municipale en charge de la politique linguistique. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Mettre en place et définir un budget communal pour une vraie politique linguistique en faveur du bilinguisme. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Charte " <u>Ya d'ar brezhoneg</u> " : | | |
| a. Pour les communes n'ayant pas encore signé la charte : la signer et mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l'Office Public de la Langue Bretonne pour l'obtention du niveau I de la charte d'ici là fin de la prochaine mandature. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

b. Pour les communes ayant déjà signé la charte : mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l'Office Public de la Langue Bretonne afin d'obtenir le niveau supérieur d'ici la fin de la prochaine mandature.

6. Favoriser l'apprentissage et l'usage de la langue bretonne par les agents communaux et particulièrement sur les postes concernés par le contact avec le public : personnel d'accompagnement des personnes âgées, ATSEM, agents de médiathèque, médiateurs culturels en musée, structures de la petite enfance...

Enseignement

Oui Non

1. Pour les communes ne disposant pas encore de proposition d'enseignement bilingue :

a. mettre en place une proposition d'enseignement bilingue, à parité ou en immersion, durant la prochaine mandature,

b. **ou** accorder le forfait scolaire aux élèves résidents sur la commune et scolarisés dans une école bilingue située sur une autre commune.

2. Pour les communes disposant déjà d'une proposition d'enseignement bilingue :

a. s'engager, si ce n'est déjà fait, à étendre l'enseignement bilingue sur l'ensemble du parcours scolaire disponible sur la commune,

b. soutenir le développement des structures bilingues déjà en place : soutien financier aux structures, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers pour les bâtiments scolaires.

3. Soutenir le développement de l'enseignement de la langue bretonne aux personnes hors parcours scolaire : cours du soir, formations pour adultes, formations professionnelles...

4. Soutenir l'embauche de personnel encadrant bilingue et la formation à la langue bretonne des agents déjà en place

5. Cofinancer (avec le Conseil départemental et la Région) le dispositif d'initiation au breton mis en place par le conseil départemental et l'inspection académique et inciter les établissements scolaires du premier degrés situés sur la commune à le mettre en place.

Petite enfance et périscolaire

Oui Non

1. Aider au financement à la création et au développement de structures d'accueil bilingues pour la petite enfance.

2. Apporter un soutien financier aux structures d'accueil bilingue de la petite enfance : fonctionnement, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers pour les bâtiments.

3. Soutenir le développement des actions d'initiation et de développement de la langue bretonne pour la petite enfance.

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

4. Aider au financement à la création et au développement de centres de loisirs en langue bretonne.

5. Soutenir le développement des activités périscolaires en langue bretonne : activités sportives, activités de loisir, cinéma, théâtre, etc...

Communication et signalétique

Oui Non

1. Mettre en place (ou généraliser) et systématiser la signalétique bilingue de façon homogène et à parité (même lettrage et même dimension pour les deux langues) sur l'ensemble du territoire de la commune, en particulier lors du renouvellement de panneaux anciens ou de la pose de nouveaux panneaux : plaques de rue, signalisation routière de compétence communale, signalétique au sol, bâtiments publics, affichage électronique, etc...

2. Généraliser le bilinguisme à parité (même lettrage et même dimension pour les deux langues) dans la communication de la municipalité : logo et slogan, publications municipales, bulletin communal, site internet, affichage public, décorations évenementielles et festives, brochures touristiques, etc...

Patrimoine culturel immatériel

Oui Non

1. Préserver le patrimoine toponymique de la commune en langue bretonne :

a. en conservant les toponymes bretons existants (avec l'aide de l'OPLB),

b. en créant de nouveaux toponymes, et notamment de noms de voies, en tenant compte des noms existants répertoriés sur les cadastres anciens et/ou modernes (avec l'aide de l'OPLB), ou en l'absence de toponymes anciens, en créant des toponymes en lien avec l'histoire et la culture bretonne,

c. en orthographiant les toponymes bretons selon les règles de l'orthographe bretonne moderne.

2. Apporter un soutien financier aux pratiques artistiques et à la création en langue bretonne.

3. Apporter un soutien financier aux pratiques artistiques en lien plus généralement avec la culture bretonne.

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020 Au niveau intercommunal

Êtes-vous prêt à promouvoir la langue et la culture bretonnes au sein des institutions intercommunales en vous engageant notamment pour soutenir les points suivants :

- | | Politique linguistique | Oui | Non |
|----|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. | Mettre en place et définir un budget intercommunal pour une vraie politique linguistique en faveur du bilinguisme. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. | Mettre en place une commission en charge de la politique linguistique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. | Nommer un agent intercommunal comme référent à la mise en œuvre de la politique linguistique sur le territoire, avec de réelles compétences transverses. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. | Charte "Ya d'ar brezhoneg" : | | |
| | a. pour les intercommunalités n'ayant pas encore signé la charte : la signer et mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l'OPLB pour l'obtention du niveau I de la charte d'ici là fin de la prochaine mandature. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | b. pour les intercommunalités ayant déjà signé la charte : mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l'OPLB afin d'obtenir le niveau supérieur d'ici la fin de la prochaine mandature. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. | Favoriser l'apprentissage et l'usage de la langue bretonne par les agents intercommunaux. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- | | Enseignement | Oui | Non |
|----|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. | S'engager à étendre l'enseignement bilingue sur l'ensemble du parcours scolaire disponible sur l'intercommunalité. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. | Soutenir le développement des structures bilingues : soutien financier aux structures, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers pour les bâtiments scolaires. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. | Soutenir le développement de l'enseignement de la langue bretonne aux personnes hors parcours scolaire : cours du soir, formations pour adultes, formations professionnelles... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- | | Petite enfance et périscolaire | Oui | Non |
|----|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. | Aider au financement à la création et au développement de structures intercommunales d'accueil bilingues pour la petite enfance si la commune n'en dispose pas. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. | Soutien financier aux structures intercommunales d'accueil de la petite enfance si la commune n'en dispose pas : fonctionnement, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020
pour les bâtiments scolaires.

3. Soutenir le développement des actions d'initiation et de développement de la langue bretonne pour la petite enfance.

4. Soutenir le développement des activités périscolaires en langue bretonne : activités sportives, jeux, cinéma, théâtre, etc...

Communication et signalétique

Oui Non

1. Mettre en place ou généraliser et systématiser la signalétique bilingue de façon homogène et à parité (même lettrage et même dimension pour les deux langues) sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, en particulier lors du renouvellement de panneaux anciens ou de la pose de nouveaux panneaux : plaques de rue, signalisation routière, bâtiments publics, affichage électronique, etc...

2. Généraliser le bilinguisme paritaire dans la communication de l'intercommunalité : logo et slogan, publications et informations, bulletin intercommunal, site internet, affichage public, décorations événementielles et festives , brochures touristiques, etc...

